

99

(...)

pactes de mariage soulinac
villardy

Au nom de dieu soit l an mil six cens quatre vingtz
dix()sept et()le huictiesme jour du mois de()decembre avant
midy dans la maison de l()hereditte de feu pierre billardy

au lieu de puilauron vicompte de villemeur au dioceze
bas montauban et sen(echau)cee de t(oulou)se regnant nostre
souverain prince louis quatorze par la grace de dieu roy de
france et de navarre pard(evan)t moy no(tai)re royal de belmontet
soubz(sig)nee(t)()presans les tesmoins bas nommes establys en
personne pierre souliniac filz a feu antoine et de
jeanne se suech labour(eur) habitant dud(it) puilauron
d une part e(t)()louise villardy filhe a feus pierre
villardy e(t)()de()jeanne brousse habitante dud(it) puilauron
d autre part lesquelles parties de gre pure e(t) franche
volonte e(t)()de()l()avis e(t)()conse(i)l scavoir led(it) souliniac
de()lad(ite) suech sa mere icy presente e(t)()duemant l()autorizant
et lad(ite) villardy de [pierre] (se prénom biffé) antoine villardy son fraire icy
presant ont promis e(t)()promettent de()ce prendre en
mariage e(t)()icelluy solepnizer suivant l()ordre de la
relligion catholique apostolique romaine dont toutes
parties font profession a la premiere requizi(ti)on de l une
ou de l autre les annonces publies tout legitime
enpechemant cessant en faveur e(t)()contampla(ti)on
duquel mariage e(t)()pour suporta(ti)on des charges d()icelluy
lad(ite) villardy fuur(e) expouze c(e)st constitue e(t)
constitue en()dot et()verquiere e(t)()par concequand aud(it)
souliniac son futur expoux la somme de cinquante
cinq livres un lit garny de coitte e(t)()cuissin ramply
dé quarante livres de()plume trois linsulz un toille
brin e(t)()deux palmete une robe raze grize preste a
vestir et une caisse bois poirier avec sa serrure e(t)
clef que sont les memes legatz faictz a lad(ite) feutur(e)
expouze par lesd(its) feus villardy e(t)()brousse ses pere e(t)
mere par leurs derniers testemans rettenus par
m(aît)re gayrel no(tai)re de nuic (lire : Nohic) pour le payemant de
laquelle constitu(ti)on a este en sa personne led(it)

100

antoine villardy fraire de lad(ite) futur(e) expouze ha(bita)nt
dud(it) puilauron procedant en qualitte d(e)()hoir soubz benefice
d()inv(entai)re dud(it) feu pierre villardy son pere lequel de gre
en lad(ite) qualitte a baille e(t)()baille aud(it) souliniac futur
expoux pour le()payemant de lad(ite) somme de cinquante
cinq livres les biens suivans premieremant une
piece de terre size dans la juridi(cti)on dud(it) puilauron e(t)
terroir apelle du fief d()ourdize de()la contenance de
deux razes confrontant du()levant le ruisseau de
girondelle midy terre de()pierre bertrand couchant e(t)
sep(tentri)on terre des h(eriti)eres d antoine garlene plus une piece
de()plantier size comme dessus e(t)()terroir apelle de
blanquet de()la contenance d une raze trois boisseaux
confron(tant) du()levant vigne de gorge gilbert midy
chemin alant de()puilauron a vacou couchant e(t)()sept(tentri)on
chemin allant dud(it) puilauron a la riviere e(t)()autres
confronta(ti)on(s) sy de plus vraies et melh(e)res en()y()a avec
leurs entre(e)s yssu(e)s servitudes e(t)()apartennances quelconques
soubz la tailhe dube au roi et()la rente au seigneur
dud(it) puilauron que lesd(its) feuturs expoux seront tens
de()payer a()l()advenir franche e(t)()quitte des arreyrages de
lad(ite) tailhe et rente s(e)ullemant de()laquelle dite somme de
cinquante cinq livres au moyen susd(it) lesd(its) futur(s) expoux
ce contantent e(t)()aussimoyenant ce led(it) villardy comme
procede ce contante de lad(ite) terre e(t)()vigne e(t)()promet sur

icelle ne rien()plus demander e(t)()en()donne ausd(its) futurs
expoux toute plus vallue present e(t)()future encore
qu()exedat outre outre moitie du()juste prix par donna(ti)on
faite entre vifz a jamais yrevocable s an etant dessaizy
e(t)()devestu et en a mis en()pocession lesd(its) futurs expoux

par le bail u presant contrat et desquels biens
led(it) futur expoux jouira comme des biens dotaux
e(t)()led(it) lit linsul robe e(t) caisse led(it) [futur expoux] (ces deux mots biffés)
villardy promet e(t)()s()oblige les payer aud(it) futur expoux
huit jours avant la nopce lesquelz il sera tenu en les
recevant de les recognoistre e(t)()assigner a()lad(ite) futur(e) expouze
sur tous e(t)()chacuns ses biens presans e(t)()advenir pour le tout
luy estre randu e(t)()restitue le cas e(t)()lieu advenant avec
l()augmant que parties ont regle a la mothie de lad(ite)
constitu(ti)on aussy est convenu entre parties qu()au()cas
led(it) villardy ce trouveroit en comoditte de payer
aud(it) futur expoux ladite somme de cinquante cinq
livres a()luy constitue par ladite futur(e) expouze
il sera tenu de luy delaisser lesd(its) biens e(t)()sy au contraire
lesd(its) biens venoient a estre envies aud(it) futur expoux
avant led(it) villardy en fit le rachapt il ce reserve
de pouvoir faire valoir ses hipotheques ^° tant sur les biens
dud(it) feu villardis que sur ceux de lad(ite) brousse a()quoi
led(it) antoine villardis a consanty pacte convenu que
venant lad(ite) futur(e) expouze a deceder plutot que led(it)
futur expoux il demura jouissant pendant sa vie
de()l()antiere constitu(ti)on e(t)()apres son deces icelle fera
retour a()quy apartiendra e(t)()au contraire venant led(it)
futur expoux a deceder plutot que lad(ite) futur(e) expouze
icelle repetera sa constitu(ti)on sur les biens du mary
en la forme qu()il auront este receus e(t)()jouira sur les
biens du mary d droit d augmant e(t)()apres son deces
led(it) augmant fera retour a()quy de droit apartiendra
e(t)()outre ce apartiendront a lad(ite) futur(e) expouze toute(s)
les robes bagues e(t)()joyaux qu()elles aura le()jour du
deces dud(it) futur expoux d ou que le()tout luy aye
este donne e(t)()pour l()observa(ti)on de tout ce dessus lesd(ites)
parties chacune en()ce que les conserne ont oblige

101

tous leurs biens presans e(t)()advenir qu()ont soubzmis a
justice e(t)()l()ont jure presans m(aître) pierre castela pra(tici)en
de()s(ain)t crapasi jean cayla tailleur d()habitz de belmontet
soub(s)ignes avec moy gorge gilbert labour(eur) h(abit)ant dud(it) puilauron
beaufraire dud(it) futur expoux e(t)()salby terrancle labour(eur)
h(abit)ant dud(it) puilauron lesquelz e(t)()parties requis de signer
ont dit ne scavoit ^° pour lad(ite) somme de cinquante
cinq livres legue a lad(ite) futur(e) expouze Castela, p(rese)nt

J. Cayla

Castela no(taire) r(oyal)

Contr(ol)e led(tit) jour au reg(ist)re de monclar
f. 3. v°. n°. 7. receu dix sols
Talon comis

(c) jchr